

Loi N° 015 /PR/2007

**Autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de Prêt préférentiel pour la construction d'une cimenterie à BAOARE , signé le 20 septembre 2007 en Chine**

Vu la constitution ;

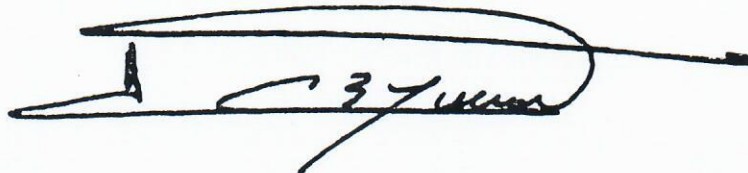
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 29 octobre 2007 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

**Article1.-** Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord de Prêt préférentiel pour la construction d'une cimenterie à BAOARE d'un montant de sept cent millions (700.000.000) de Yuan, signé le 20 septembre 2007 en Chine.

**Article2.-** La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *SMD N'GOL*

N'Djaména, le 02 NOVEMBRE 2007



**IDRISS DEBY ITNO**